



**CENTRE DE DONNEES ET D'EXPERTISE POUR LA
NATURE**

OFB – CNRS - MNHN

36 rue Geoffroy Saint-Hilaire
Maison Buffon - CP 41
75231 PARIS Cedex 05

<https://www.patrinat.fr/>

<http://inpn.mnhn.fr>

Le MNHN recrute :

Un(e) chargé(e) d'études « Analyse risque pêche espèce à l'échelle biogéographique ».

PRÉAMBULE

L'unité Patrimoine Naturel (PatriNat) – co-habituée par le Muséum national d'Histoire Naturelle et l'ingénierie associée porte sur la connaissance du patrimoine naturel, dont les systèmes d'informations, et à l'application de ces connaissances pour l'appui aux politiques et programmes de conservation de la biodiversité. Dans le cadre de l'appui scientifique et technique à la mise en œuvre de la directive habitats faune flore et de la directive oiseaux, PatriNat et l'OFB travaillent en collaboration au développement méthodologique des analyses de risque pêche pour les espèces mobiles, la méthode pour les habitats ayant déjà été développée : MNHN, SPN, 2012. Méthode d'évaluation des risques de dégradation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêches maritimes. Rapport MNHN-SPN / MAAPRAT-DPMA. 69 pages.

CONTEXTE

La problématique des captures d'espèces protégées représente un enjeu majeur pour la préservation des espèces marines (mammifères marins, oiseaux, tortues et poissons amphihalins). La France a pris des engagements de protection de ces espèces que ce soit au titre des Directives Nature (oiseaux et habitats-faune-flore) ou de la Directive cadre stratégie pour les milieux marins. Des objectifs environnementaux ont été définis pour protéger ces espèces. La France s'engage aussi dans la protection stricte de certaines de ces espèces. Un accompagnement des activités de pêche maritime professionnelle et de loisir est nécessaire pour s'engager dans une réduction de ces captures. Des dispositifs techniques notamment sont à envisager pour réduire ces captures. Afin de prendre en compte les enjeux d'interaction des espèces avec les activités de pêche et trouver des solutions de gestion les plus adaptées, une méthode d'analyse de risque de porter atteinte aux objectifs de conservation des espèces vis-à-vis des activités de pêche maritime professionnelle a été élaborée par l'Office français de la biodiversité sous le pilotage des Ministères en charge de la pêche et de l'écologie, en lien avec les organismes scientifiques compétents (IFREMER, GISOM, Pélagis) et avec l'appui des organisations professionnelles représentatives de la pêche et les services déconcentrés de l'Etat en recherchant une cohérence avec la méthode d'analyse des risques portant sur les habitats d'intérêt communautaire. Cette méthode doit répondre aux engagements liés aux directives européennes de protection de l'environnement marin, aux engagements de minimisation des captures (et si possible élimination) du règlement sur les mesures techniques de la Politique commune de la pêche. Elle s'appliquera pour les eaux métropolitaines et les espèces ciblées par les directives oiseaux et habitats-

faune-flore en milieu marin, ainsi que les espèces d'amphihalins ciblées par les objectifs d'analyse de captures accidentelles des documents stratégiques de façade.

La 1ère partie de la méthode consiste en une analyse spatiale à l'échelle biogéographique croisant les informations disponibles concernant les activités de pêche et la répartition des espèces. Il s'agit d'identifier les secteurs les plus à risques afin d'y tester des mesures de gestion adaptées et mieux caractériser ce risque localement. La seconde partie consiste en une analyse à l'échelle des secteurs, puis des sites Natura 2000. A l'échelle des sites, les autres types de pressions générées par les activités de pêche sont aussi traités.

Un important travail d'analyse spatiale est donc à mener au niveau national, ainsi qu'un travail de préparation des travaux à l'échelle des secteurs à risques (tests de mesures, caractérisation des interactions) et accompagnement de l'évolution des activités de pêche.

Patrinat propose de mener en 2022, prioritairement sur les oiseaux marins (et le cas échéant initier les travaux sur les espèces amphihalines) les analyses spatiales nécessaires à la 1ère étape de la méthode (analyse biogéographique) et déterminer ainsi les secteurs à plus forts risques de captures accidentelles pour ces espèces pour initier la concertation locale à l'échelle des secteurs à risque qui sera portée par les services de l'Etat, avec l'appui de l'OFB.

DESCRIPTION DES MISSIONS

Au sein de l'équipe « Milieux Marins » de PatriNat, sous la responsabilité hiérarchique de la chef d'équipe et l'encadrement fonctionnel de Vincent Toison (service DSUED/ECUMM) et Stéphanie Tachaires (service DAC/SUGB) à l'OFB, le titulaire du poste aura pour missions de :

- mener les analyses spatiales pour la mise en œuvre de la méthode pour les interactions engins/espèces et les façades qui seront définies en début de prise de poste,
- participer aux réunions avec les partenaires et présenter l'avancée de ces travaux.

Ainsi, seront mises en œuvre par le/la chargé(e) d'études au cours du projet :

- Analyse spatiale,
- Synthèse et présentation de résultats à l'oral et à l'écrit, notamment au GT national engins*espèces mais aussi en façade (au moins 2 réunions à Paris et 1 réunion pour chaque façade maritime Manche mer du nord, Nord Atlantique Manche Ouest, Sud Atlantique et Méditerranée),
- Rédaction de note technique.

Données mobilisées :

Pour calculer les indices de risques à l'échelle biogéographique :

- Données issues des modèles d'habitats préférentiels des espèces disponibles (issues des survols aériens SAMM notamment),
- Données de répartition des espèces en mer disponibles (si pas de modèle d'habitat préférentiel),
- Données d'activités de pêche issues du système de surveillance par satellite (disponible dans le cadre d'un appel à données de l'OFB auprès de la DPMA),
- Données d'activités de pêche issues des calendriers d'activités reconstruits pour les navires de pêche de moins de 12 m non suivis par système satellite (disponible dans le cadre d'un appel à données de l'OFB auprès de la DPMA),

Pour tracer les périmètres des secteurs à risques :

- Périmètre des aires marines protégées,
- Données d'observations à la mer sur les captures accidentelles (disponible dans le cadre d'un appel à données de l'OFB auprès de la DPMA),

- Données locales et ponctuelles sur les espèces (télémétrie, autres...),
- Eventuellement mobilisation de données locales sur l'activité de pêche (données du GIS VALPENA).

Livrables attendus :

- Pour chaque couple engin x espèce identifié comme devant faire l'objet d'une évaluation (prioritaire classé 4 et 3) dans les matrices d'interactions produites par les experts scientifiques : carte de risque de capture accidentelle présentant des indices de risque localisant les secteurs à risque à l'échelle biogéographique.
- Pour un engin donné, par groupe d'espèces pertinent, carte de risques de capture accidentelle cumulés,
- Par groupe d'espèces pertinent, cartographie cumulée de présence d'espèces (indépendamment des activités de pêche),
- Pour chaque secteur à risque, production d'une fiche « secteur » présentant les caractéristiques de ce secteur,
- Le cas échéant un manuel méthodologique d'analyse biogéographique révisé pour les traitements géomatiques (une 1ère version de ce manuel est produite par l'OFB dans le cadre de l'élaboration de la méthode),
- Rapport de bilan de la mission et perspectives d'amélioration, limites identifiées.

Partenaires internes : Coordinatrice de la cellule habitats benthiques, RT et RS Poissons Côtiers et Espèces Patrimoniales et RT tortues marines de l'équipe milieux marins, cellule « Analyse » de l'équipe données, RT et RS oiseaux marins (MNHN et OFB), service ECUMM (Evaluation, Connaissance et Usage du Milieu Marin) et SUGB (Service Usage et Gestion de la Biodiversité) de l'OFB.

Partenaires externes : experts oiseaux marins, experts amphihalins, Ministères, DREAL et DIRM, comité national des pêches maritimes et des élevages marins et comités régionaux, etc.

CONDITIONS ADMINISTRATIVES REQUISES

Au minimum Ingénieur ou Master de niveau Bac+5 ou docteur en écologie.

QUALIFICATIONS REQUISES

Connaissance

- Maîtrise des politiques publiques en particulier DHFF/DO et réseau Natura 2000;
- Ecologie marine
- Méthodologie Analyse de risque habitats;
- Systèmes d'information et banque de données sur les espèces et activités de pêche en mer

Compétences

- Une excellente Maîtrise des logiciels SIG notamment QGIS
- Maîtrise du logiciel R appréciée
- Analyses et synthèse ;
- Expression écrite et orale : animation de réunions avec experts, rédaction de rapport

Savoir être

- Travail en équipe, travail à distance
- Organisation, initiative
- Autonomie et réactivité
- Rigueur scientifique
- Capacité de communication
- Mobilité pour des missions en métropole

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Type de contrat : Contrat de projet de droit public

Durée : 12 mois

Rémunération : en fonction des grilles de rémunération et du profil du candidat retenu

Date de prise de fonction : à partir d'Avril 2022

Résidence administrative : OFB Brest 16 quai de la douane 29200 BREST

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Le dossier de candidature est à déposer avant le 15/02/2022 sur la plateforme de recrutement du Muséum via ce lien : <https://recrutement.mnhn.fr/offre-emploi-80.html-o=6>

Ce dossier comprendra :

- une lettre de motivation
- un *curriculum vitae* détaillé et une synthèse de tous les travaux susceptibles d'éclairer le jury ;
- le nom de deux référents pouvant attester des compétences du ou de la candidat(e).